

NOMENCLATURE : 8.5

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240619-DLB06_19062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

CITE 4 – RENOUVELLEMENT URBAIN
PLACE SAINT ALFRED – AUTORISATION
DE DEMOLITION DE 27 LOGEMENTS
APPARTENANT A MAISONS ET CITES

Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI

Dans le cadre de l'opération générale du renouvellement urbain de la cité 4, Maisons et Cités a effectué des opérations de curage sur les logements de la place Saint Alfred, rues Saint Felix et Abbé Aimé Vanhove. A la suite des relevés et constats effectués à l'issue de ces opérations, un changement de stratégie patrimoniale est nécessaire sur ce secteur.

En effet, les logements concernés présentent des défauts structurels importants nécessitant des travaux lourds de consolidation et de pérennisation qui viendraient s'ajouter au montant des travaux initiaux prévus sur ces logements, déjà très élevés.

Dans cette perspective, le Conseil d'administration MAISONS & CITES a délibéré sur ce principe le 21 mars 2024 et sollicite, conformément à l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'autorisation de la municipalité de procéder à la démolition des logements 1 à 21 et 25 à 27 Place Saint Alfred, 2 et 4 rue Saint Félix et 40 à 62 rue Abbé Aimé Vanhove (document ci-annexé).

Cette formalité administrative permet notamment d'engager le relogement prioritaire des habitants qui doit être mis en œuvre en s'appuyant sur un dispositif partenarial associant le bailleur, la Ville, l'Etat et l'ensemble des partenaires du territoire.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à Maisons et Cités pour la démolition de ces logements.

La Commission Travaux a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Virginie GLEMBA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 20 JUIN 2024

=====

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.